

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 617 396

②1 N° d'enregistrement national :

87 09579

⑤1 Int Cl⁴ : A 61 B 17/06.

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②② Date de dépôt : 30 juin 1987.

③① Priorité :

④③ Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 1 du 6 janvier 1989.

⑥① Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦① Demandeur(s) : *Pascale GUILLAUME épouse CHABAUD.*
— FR.

⑦② Inventeur(s) : Pascale Guillaume, épouse Chabaud.

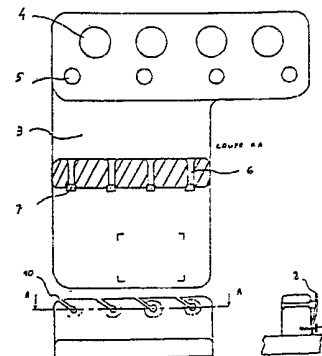
⑦③ Titulaire(s) :

⑦④ Mandataire(s) :

⑤④ Coupe-fil chirurgical et son dispositif.

⑤⑦ Dispositif de manutention et de coupe de fils de suture.
L'invention concerne un dispositif de manutention et de
coupe de fils de suture permettant de regrouper plusieurs
bobines de fils sur un même support, et de couper différentes
longueurs de fils d'une seule main.

Il est constitué d'un support 3 présentant trois parties
distinctes. La première partie reçoit les bobines de fils. Elle est
constituée de trous 4 et axes 5. La deuxième partie sert à
guider 6 et à freiner 7 les fils venant des bobines. La troisième
partie est constituée d'une partie plane destinée à recevoir un
coupe-fil 1 muni d'un ruban adhésif double-face. Ce coupe-fil
est destiné à un usage unique et est conditionné en emballage
stérile.



FR 2 617 396 - A1

COUPE-FIL CHIRURGICAL ET SON DISPOSITIF

05 Cette invention a pour but de faciliter le cisaillement et la
manutention des fils de suture dans les salles d'opération. A
cet effet, nous allons décrire un coupe-fil jetable et un
support porte-bobine de fil.

10 Le coupe-fil jetable est constitué d'un support moulé (1) dans
lequel est insérée une lame affûtée (2) pour permettre le
cisaillement d'un fil. La forme de ce support est étudiée en
vue d'éviter les coupures accidentelles. Pour cela, la lame
est presque entièrement recouverte. Seul le passage du fil
15 est possible. Le coupe-fil est destiné à l'usage unique et est
conditionné en emballage stérile. Le support est doté à sa
partie inférieure d'un ruban adhésif double face lui
permettant de se fixer presque partout (fig. 1).

20 Dans une autre version de l'invention, le coupe-fil
précédemment décrit est associé à un support porte-bobine de
fil (3) (fig. 2). Le support est constitué de trois parties
distinctes. La première partie reçoit les bobines de fil
résorbable ou non. Des trous (4) d'un diamètre de 15,2 mm
25 reçoivent les bobines longues insérées de telle manière que
les bouchons de couleur permettant l'identification des fils
restent visibles, et des axes (5) d'un diamètre de 7,5 mm
reçoivent les bobines plates.

La deuxième partie sert de guidage et de frein aux fils venant
des bobines. Le guidage est effectué par des trous (6) de 3 mm
30 dont les extrémités sont évasées. Le freinage est effectué par
des demi-sphères (7) solidaires de lames (8) faisant office de
ressort et tenues en place par des vis de fixation (9). Les-
dites demi-sphères viennent obturer la sortie des trous de
guidage. Pour faciliter la mise en place du fil, une fente de
35 chargement (10) est pratiquée sur le dessus débouchant
directement dans les trous de guidage. Les-dites lames
dépassent au-dessus des demi-sphères (fig. 2) pour faciliter
le dégagement manuel du trou de guidage lors du chargement du
fil. Toute cette partie est décalée sur la gauche du support
40 pour que les fils venant des bobines appuient sur le côté

droit des trous de guidage et non sur le côté gauche, afin d'éviter qu'ils pénètrent dans les fentes de chargement. La troisième partie est destinée à recevoir le coupe-fil jetable décrit au début de cet exposé.

05

La semelle de ce support porte-bobine comprend une partie magnétique lui permettant de se fixer solidement sur une quelconque partie métallique.

10

15

20

25

30

35

40

3
REVENDEICATIONS

- Dispositif de manutention et de coupe des fils de suture, caractérisé par le fait qu'il est constitué par un support (3) porte-bobine de fil et de guidage du fil auquel est associé un coupe-fil (1).

05

2 - Dispositif selon la revendication 1 caractérisé par le fait que le support (3) est constitué de trois parties distinctes : une partie assurant le support des bobines de fil ; une partie assurant le guidage et le freinage de ces-dits
10 fils et une partie assurant le cisaillement de ces mêmes fils.

3 - Dispositif selon les revendications 1 et 2 caractérisé par le fait que la première partie assurant le support des bobines de fils est constituée de trous (4) de diamètre 15,2
15 mm destinés à recevoir les bobines cylindriques longues et d'axes (5) de diamètre 7,5 mm destinés à recevoir les bobines plates.

4 - Dispositif selon les revendications 1, 2 et 3 caractérisé
20 par le fait que la partie assurant le guidage est constituée de trous (6) de diamètre 3 mm évasés aux deux extrémités.

5 - Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 4 caractérisé par le fait que la partie assurant le freinage
25 est constituée de demi-sphères (7) venant obturer l'une des extrémités évasées des trous de guidage.

6 - Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 5 caractérisé par le fait que les-dites demi-sphères sont
30 maintenues en place grâce à des moyens élastiques (8) leur permettant de reculer pour autoriser le passage du fil.

7 - Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 6 caractérisé par le fait que les trous de guidage sont munis de
35 fentes (10) débouchantes vers le haut du-dit support afin de faciliter le chargement des différents fils.

8 - Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 7 caractérisé par le fait que toute la partie guidage-freinage est décalée vers la gauche du support pour que les fils appuient sur le côté droit des trous de guidage.

05

9 - Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 8 caractérisé par le fait que la partie assurant le cisaillement est constituée d'une zone plate destinée à recevoir un coupe-fil.

10

10 - Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 9 caractérisé par le fait que la semelle du-dit support est rendue magnétique afin de permettre sa fixation sur toutes surfaces métalliques.

15

11 - Coupe-fil mis en oeuvre dans le dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisé par le fait qu'il est constitué d'un support moulé (1) dans lequel est insérée une lame affûtée (2), cette dernière étant presque entièrement recouverte par le matériau du support pour ne permettre que le seul passage du fil.

12 - Coupe-fil selon la revendication 11 caractérisé par le fait qu'il est conditionné en emballage stérile et qu'il est muni, en vue de son usage unique, d'un ruban adhésif double-face pour autoriser sa fixation sur la partie assurant le cisaillement du dispositif.

25

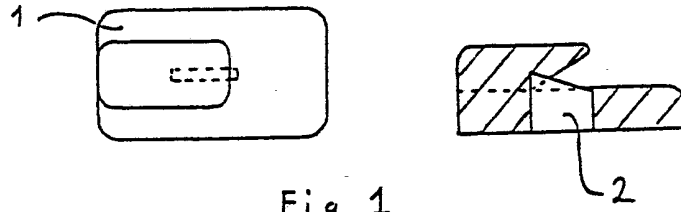


Fig 1

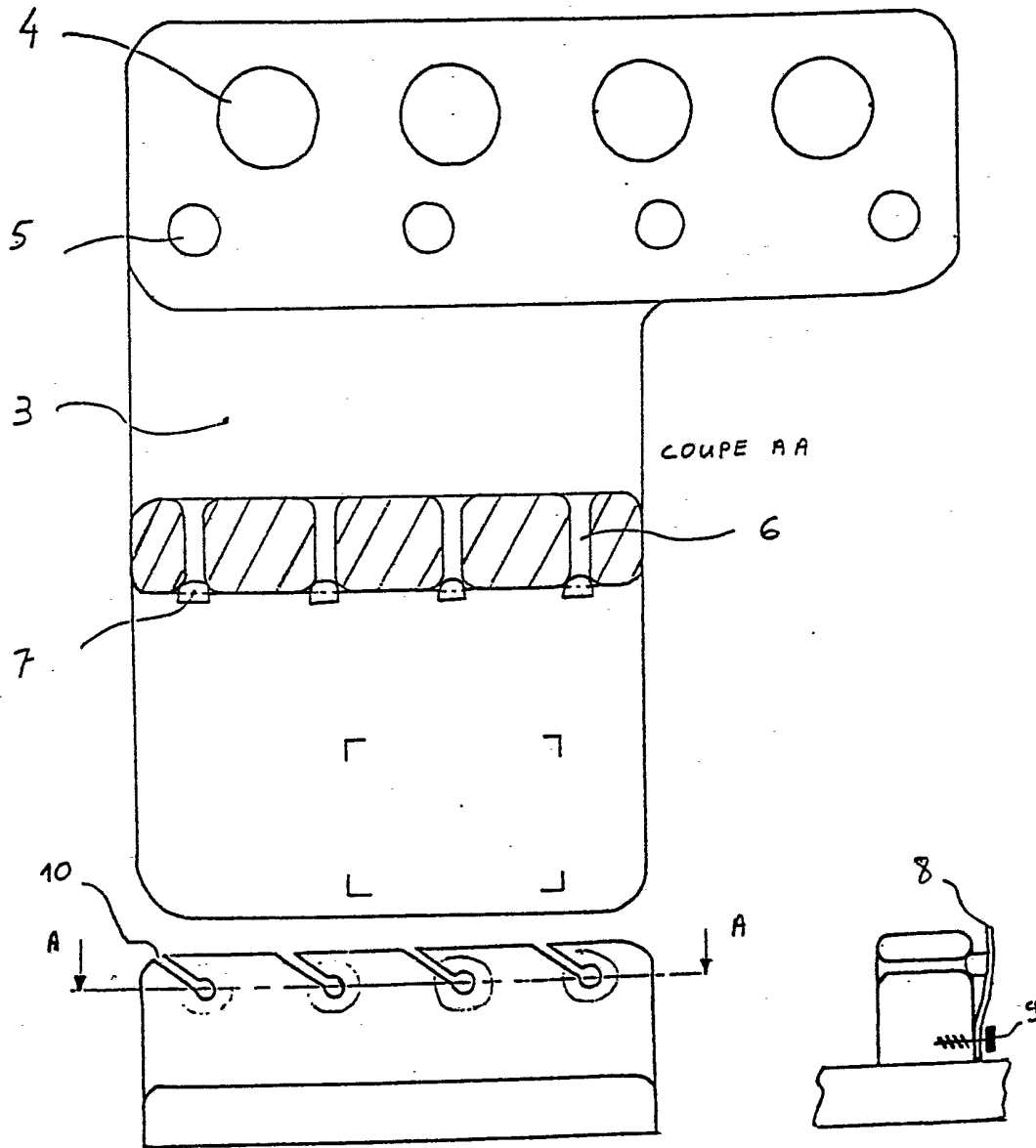


Fig 2